

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N°20261015_P_106
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population

Objet : Signature d'une convention avec la « MAIRIE AUREC-SUR-LOIRE » pour la mise à disposition en vue d'une occupation temporaire de la Salle d'Escalade à la teinturerie d'Aurec-sur-Loire, au bénéfice des enfants de 12 à 14 ans inscrits à Actions Jeunes durant les vacances d'octobre 2026.

Le Président,

N° 20261015_P_106

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**MAIRIE AUREC-SUR-LOIRE
Place du Breuil
43110 AUREC-SUR-LOIRE**

Mise à disposition pour l'occupation temporaire de la salle d'escalade à la teinturerie, au bénéfice des enfants de 12 à 14 ans inscrits à Actions Jeunes durant les vacances d'octobre 2026.

Date : Mercredi 27 octobre 2026 de 9h00 à 12h00

Lieu : Salle d'Escalade à la teinturerie d'Aurec-sur-Loire

Public : Enfants de 12 à 14ans inscrits à Actions jeunes

Jauge : 24 personnes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Montant : A titre gracieux

Fait à LA SEAUVE-SUR-SEMENE, Le 15 octobre 2026,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20261015-20261015_P_106-AU
Reçu le 23/10/2026